

En Provence-Alpes-Côte d'Azur l'Etat, la Région et les Départements conduisent depuis plusieurs années une politique volontariste destinée à favoriser la mutualisation et la coopération autour de l'information géographique entre tous les acteurs du domaine.

Afin d'atteindre et de développer cet objectif, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour impliquer et obtenir l'adhésion des organismes publics localisés sur le territoire régional : acquisition de référentiels, création d'un centre de ressources, soutien au développement de l'emploi, à la mise en place de SIG collaboratifs, à la numérisation du cadastre.

A ce jour la plupart des collectivités, des EPCI, des services déconcentrés de l'Etat, des établissements publics, des structures d'enseignement et de recherche, des associations mais également des entreprises travaillant pour la commande publique, ont pu par l'intermédiaire du CRIGE :

- télécharger des bases de données localisées,
- bénéficier d'une assistance géomatique,
- accéder à de la documentation,
- participer à des groupes de travail et d'échange d'expériences,
- assister à des journées professionnelles...

La politique géomatique conduite en PACA s'inscrit fondamentalement dans une démarche partenariale et collaborative basée sur des grands principes et sur des bonnes pratiques. Elle ne peut prendre toute son ampleur et produire les résultats attendus que dès lors que ses acteurs et ses bénéficiaires souscrivent à la démarche, s'engagent à appliquer les principes et les pratiques qui la sous-tende.

Une charte fixe désormais le cadre du partenariat géomatique régional. Il est demandé aux utilisateurs de la plateforme du CRIGE de respecter et de mettre en œuvre les dispositions portées dans la «charte du réseau géomatique de Provence-Alpes-Côte d'Azur».

1. INFORMATION

Tout utilisateur de la plateforme s'engage à renseigner les formulaires et questionnaires en ligne transmis par le CRIGE afin de lui permettre d'assurer sa mission de coordination et de «remontée» des besoins et attentes du réseau géomatique. Dans le champ spécifique des données, cette information passe par la fourniture de métadonnées.

2. PARTICIPATION

Tout utilisateur de la plateforme s'engage à participer activement au fonctionnement du réseau géomatique régional en assistant aux manifestations organisées dans le cadre du CRIGE (comité technique consultatif, séminaires techniques, journées professionnelles, groupes de travail des pôles métiers...).

3. MUTUALISATION

Tout utilisateur de la plateforme s'inscrit dans une démarche d'échange d'expérience, de production en commun, de partage des coûts. Ces principes concernent en priorité les producteurs de données. Elle s'applique également aux méthodes et aux organisations.